

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2014

LUTTE CONTRE APOLOGIE TERRORISME SUR INTERNET - (N° 1907)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Larrivé, rapporteur

ARTICLE 2

I. A l'alinéa 2, après le mot : « habituelle », insérer le mot : « sur ».

II. Au même alinéa, supprimer les mots : « mettant à disposition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.